

La Matinale Vivapolis du 20 novembre 2018

Économie circulaire – un avenir pour les villes et les territoires

L'économie circulaire s'appuie sur la mise en réseau et la coopération de l'ensemble des forces vives de l'économie locale, des petites et grandes entreprises au tissu associatif et citoyen. La Matinale du 20 novembre consacrée à l'économie circulaire était organisée par le réseau Vivapolis et l'Institut national de l'économie circulaire (INEC) ouverte et animée par Alain Lecomte, coordinateur du réseau Vivapolis. La Matinale se proposait de définir l'appellation « économie circulaire » et voir si, vectrice d'une nouvelle gouvernance territoriale inclusive et positive, elle représente un avenir pour la ville et les territoires.

Les normes de management de projets de l'économie circulaire

Christian Levy, responsable du groupe de travail économie circulaire de l'Afnor a présenté la stratégie française d'influence normative dans le domaine de l'économie circulaire. En effet, ce sujet gagne en importance et la France souhaite valoriser l'approche française de cette thématique au niveau international. Il a ainsi été décidé d'une démarche et d'une élaboration collective d'un cadre conceptuel commun français. Un groupe de travail, composé d'une quarantaine de membres : des entreprises, des collectivités territoriales, des aménageurs, des ministères, etc. a publié en octobre 2018 la norme NF management de projet d'économie circulaire qui fixe un cadre commun d'analyse systémique à tous les organismes et explicite les sept domaines d'action de l'économie circulaire au service de ces trois finalités. Ces sept domaines d'action sont l'approvisionnement durable, l'éco-conception, la symbiose industrielle, l'économie de la fonctionnalité, la consommation responsable, l'allongement de la durée d'usage, la gestion efficace des matières ou produits en fin de vie ; les trois finalités sont environnementales (diminuer l'impact environnemental), économique (augmenter l'efficacité dans l'utilisation des ressources) et sociétale (améliorer le bien-être des parties intéressées internes et externes). Le résultat, la norme de système de management XP X30-901 est constitué d'une série de questions, de 21 indicateurs clés qui permettent d'évaluer la contribution d'un projet à l'économie circulaire, de voir si on tire tout le bénéfice possible de son projet.

Ce travail permettra à la France de participer activement aux prochaines échéances internationales concernant l'économie circulaire. Mi-avril 2019 aura lieu une réunion de 25 pays à Paris pour construire une feuille de route de la normalisation internationale. La France souhaite se positionner notamment sur le volet territorial. Il est prévu de valoriser à cette occasion 4 ou 5 entreprises françaises engagées dans l'économie circulaire. Par ailleurs, également l'année prochaine, dans le cadre de la présidence française du G7, un atelier économie circulaire avec présentation d'expériences françaises par des entreprises est programmé.

[Les synergies inter-entreprises et les collectivités](#)

Co-organisateur de cette Matinale, l'Institut National de l'Économie Circulaire (INEC), était représenté par son directeur Christophe Debien. L'INEC est un think-tank, créé il y a 6 ans, composé d'environ 200 adhérents, des entreprises, des collectivités, des universités, des associations. En fédérant ces acteurs, l'INEC travaille sur l'économie circulaire, il a ainsi p.ex. participé à la norme Afnor sur l'économie circulaire et à l'élaboration de la feuille de route du gouvernement. L'Institut prône de passer d'un modèle économique linéaire à un modèle d'économie circulaire.

Le terme « circulaire » ne semble néanmoins pas porteur d'avenir. D'abord, parce que quand toute l'économie sera circulaire, il suffira de parler d'économie tout court. Ensuite parce que le terme d'économie circulaire prête à confusion auprès du grand public. Des sondages de l'INEC ont effectivement fait apparaître que le grand public associe ce terme au blanchiment d'argent. C'est pourquoi l'INEC a prévu une campagne de communication sur l'économie circulaire destinée au grand public. L'Institut s'adresse par ailleurs plus spécifiquement aux entreprises, mais aussi aux collectivités, afin de leurs mieux faire comprendre l'économie circulaire.

[Economie circulaire et commerce : comment lutter contre le gaspillage et rentabiliser son activité – l'exemple de la mairie de Sceaux](#)

[Economie circulaire et bâtiment : déconstruction et utilisation des nouvelles ressources, le problème de la construction intermédiaire – l'exemple de l'école Montfermeil](#)

Deux exemples d'économie circulaire ont été présentés par Florence Pression, à la fois adjointe au maire de Sceaux en charge de la transition énergétique, du numérique et de l'économie circulaire et chargée de mission auprès de Xavier Lemoine, maire de Montfermeil et vice-président de Paris métropole. L'économie circulaire progresse bien dans le privé puisqu'elle représente une opportunité pour les entreprises, elles peuvent ainsi faire des économies. Mais sur les territoires et les communes, il faut un engagement fort du Maire pour enclencher une démarche d'un projet d'économie circulaire.

On peut trouver un exemple à Sceaux où un projet a été initié avec les commerces pour lutter contre le gaspillage alimentaire. Un commerçant qui veut s'impliquer n'a souvent pas le volume suffisant tout seul. Dans le domaine des déchets, en créant un lien avec la collectivité (p.ex. avec les déchets de la cantine), le volume devient intéressant et la mutualisation permet de mener une action efficace.

Un autre exemple : la déconstruction et la reconstruction d'une école. Ce qui doit disparaître devient ressource. Il apparaît clairement que, pour réaliser ce type de projet, la maîtrise de la notion de l'économie circulaire au sein de la commune est nécessaire et que la commune doit communiquer et accompagner ces changements.

Il ressort de ces exemples que la connaissance de la chaîne circulaire est importante pour l'ensemble des personnes.

[Comment réduire la consommation d'énergie d'un bâtiment grâce à l'économie circulaire – l'exemple de la Boucle d'Eau](#)

Pour compléter ces différents regards sur l'économie circulaire, Henri Marraché, directeur général de France Energie, a présenté le point de vue d'une entreprise. Il constate que l'énergie n'est pas gratuite et que lors de la consommation au quotidien de l'énergie dans les bâtiments il y a des « déchets » (pertes d'énergie), on ne pense pas suffisamment au gaspillage par l'utilisation du chauffage et de la climatisation. France Energie considère que cette chaleur fatale n'est pas un déchet mais une ressource. Elle se trouve dans les logements et aussi dans les bureaux. Compte tenu du peu d'espace disponible dans les villes, l'utilisation d'énergies renouvelables est difficile, elle nécessite trop d'espace. Il est donc plus judicieux d'utiliser l'énergie déjà sur place. Par ailleurs, l'avenir de l'urbanisme se trouve dans les quartiers mixtes et plus dans

les quartiers spécifiquement résidentiels ou d'affaires. Il faut alors récupérer la chaleur des bureaux pour chauffer les logements autour. La technologie pour récupérer la chaleur dans un local et l'utiliser dans un autre existe. Il s'agit de mini-pompes de chaleur qui récupèrent la chaleur excessive dans certains endroits et la véhiculent aux endroits où on en a besoin. C'est une interaction permanente avec une pompe d'eau appelée « la boucle d'eau ». Plus la différence de chaleur entre deux endroits est importante, plus la boucle d'eau est efficace. L'eau permet de stocker et de restituer aussi bien la chaleur que le froid. Le coût est amorti après 3 ans. Ce système fonctionne déjà, p.ex. dans la Tour TF1, la Tour Lille Europe et la Banque de France. Il s'agit d'une technologie made in France.

Hervé Boisguillaume, responsable de la mission internationale urbanisme et logement des ministères de la transition écologique et solidaire et de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales a indiqué que l'économie circulaire sera discutée lors de la coopération avec la Roumanie en 2019, le Sommet Afrique France en 2020 et l'Exposition universelle à Dubaï en 2020. A cette dernière occasion le réseau Vivapolis compte faire des présentations en binômes, entreprises et collectivités territoriales.

Sur le site Internet Vivapolis vous trouvez les fiches réalisées dans le cadre du groupe de travail sur l'économie circulaire sous l'adresse

http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/vivapolis?id_courant=3202